4 ALBERT EMBANKMENT LONDRES SE1 7SR

Téléphone: 020-7735 7611 Télécopieur: 020-7587 3210



F

Réf. T2-OSS/2.7

SN.1/Circ.207/Rev.1 22 octobre 2007

DIFFÉRENCES ENTRE LES MODES RCDS ET ECDIS DES ECDIS

- À sa quatre-vingt-troisième session (3-12 octobre 2007), le Comité de la sécurité maritime a adopté le texte révisé des normes de fonctionnement des systèmes de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) et a donc décidé de réviser la circulaire SN/Circ.207 sur les différences entre les systèmes à image matricielle (RCDS) et les ECDIS.
- 2 Les ECDIS peuvent fonctionner en deux modes distincts :
 - .1 en mode ECDIS, lorsque des cartes électroniques de navigation (ENC) sont utilisées; et
 - en mode RCDS, quand il n'existe pas d'ENC et que des cartes marines matricielles (RNC) sont utilisées en remplacement.

Or, le mode RCDS n'a pas toutes les fonctionnalités de l'ECDIS et ne peut être utilisé qu'avec un portefeuille approprié de cartes papier à jour.

- 3 L'attention des navigateurs est donc appelée sur les limites suivantes du mode RCDS:
 - .1 contrairement aux ENC, dont les limites ne sont pas affichées, les RNC sont basées sur l'utilisation de cartes papier et ont donc des limites qui apparaissent clairement lorsque l'on utilise l'ECDIS;
 - .2 les RNC ne déclenchent pas d'alarmes automatiques (par exemple, antiéchouement). Des alarmes et des renseignements peuvent néanmoins être incorporés manuellement, au moment de la planification de la traversée, notamment en ce qui concerne les alignements de garde, les isobathes de sécurité du navire, les dangers isolés et les zones de danger, afin de remédier à cette insuffisance:
 - .3 les systèmes géodésiques et les projections cartographiques peuvent différer d'une RNC à une autre. Les navigateurs devraient comprendre en quoi le système géodésique de la carte diffère de celui du système de localisation utilisé. Dans certains cas, cette différence peut apparaître sous la forme d'un décalage de position. Il peut être plus aisé de mettre cette différence en évidence aux intersections du quadrillage;
 - .4 un certain nombre de RNC ne peuvent pas être rapportées aux systèmes géodésiques WGS 84 ou PE 90. Dans de tels cas, les ECDIS devraient donner des indications continues;

- .5 la visualisation des éléments cartographiques des RNC ne peut pas être simplifiée par la suppression de certains éléments pour s'adapter à certaines conditions de navigation ou pour une tâche en cours. L'on risquerait, ce faisant, d'affecter la superposition de l'image radar/APRA;
- si l'on ne choisit pas des cartes à des échelles différentes, la visualisation de la zone à l'avant du navire peut être quelque peu limitée, ce qui pourrait comporter des inconvénients quand on détermine la distance et le relèvement ou la nature d'objets éloignés;
- .7 une orientation de l'affichage des RNC autre que "nord en haut" peut gêner la lisibilité du texte et des symboles de la carte (par exemple, "cap en haut", "route en haut");
- .8 il n'est pas possible d'obtenir, à partir d'éléments de la RNC, des renseignements supplémentaires sur des objets représentés sur la carte. Qu'il utilise des ENC ou des RNC, le navigateur devrait, lors du processus de planification consulter toutes les publications nautiques pertinentes (telles que les instructions nautiques, etc.);
- .9 lorsque l'on utilise des RNC, il n'est pas possible d'afficher l'isobathe de sécurité ou la profondeur de sécurité d'un navire et de les mettre en évidence sur l'écran, à moins que ces éléments ne soient introduits manuellement pendant la planification de la route;
- .10 selon la source de la RNC, des couleurs différentes sont susceptibles d'être utilisées pour présenter des renseignements cartographiques analogues. Il peut également exister des différences dans les couleurs utilisées le jour et la nuit;
- .11 une RNC est destinée à être utilisée à l'échelle de la carte papier équivalente. Un grossissement ou une réduction excessifs risquent de dégrader sérieusement l'image visualisée. Si la RNC est visualisée à une plus grande échelle que la carte papier équivalente, l'ECDIS fournira une indication; et
- .12 l'ECDIS utilisé avec des ENC permet d'accéder à des indications sur la qualité des données de ces ENC. Lorsqu'ils utilisent les RNC, les navigateurs sont invités à consulter le diagramme d'origine des renseignements hydrographiques, si celui-ci est disponible.
- 4 Les Gouvernements Membres sont priés de porter ces renseignements à l'attention des autorités compétentes et de tous les gens de mer, pour leur information et pour suite à donner selon qu'il conviendra.